

Rapport d'évaluation

Plan de réussite 2013-2015 du Cégep Gérard-Godin

Novembre 2013

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 2 décembre 2013

Monsieur David P. Léonard
Directeur général
Cégep Gérard-Godin
15615, boul. Gouin Ouest
Montréal (Québec) H9H 5K8

Objet : Plan institutionnel de réussite 2013-2015

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 5 novembre 2013, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le *Plan institutionnel de réussite 2013-2015* du Cégep Gérard-Godin, lequel vient compléter le *Plan stratégique 2011-2015*. Au moment de l'évaluation de ce dernier, le *Plan institutionnel de réussite 2008-2012* venait à échéance et le Collège informa la Commission qu'un nouveau plan de réussite était en voie d'élaboration. Dans son rapport, la Commission mentionnait au Collège qu'elle s'attendait à recevoir ce plan afin d'en apprécier l'efficacité potentielle.

Ce nouveau plan de réussite est lié à la première orientation du plan stratégique qui vise à favoriser l'engagement et la réussite de l'étudiant dans ses études, dans son milieu et dans le monde. Pour élaborer ce nouveau plan, le Collège s'est appuyé sur le bilan des mesures du plan de réussite antérieur et sur les résultats au regard des cibles fixées pour les indicateurs de réussite. Le Collège a effectué une nouvelle analyse des caractéristiques de sa population étudiante et des données récentes sur la réussite, ce qui lui a permis de cerner les obstacles à la réussite et de déterminer des objectifs liés à ces constats.

La Commission note que les objectifs du plan de réussite, bien qu'ils soient accompagnés d'indicateurs, ne précisent pas toujours de résultats attendus mesurables, ces derniers étant souvent confondus avec des moyens. Elle estime que le Collège pourrait avoir de la difficulté à rendre compte annuellement, comme la Loi le prévoit à l'article 27.1, des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique, incluant le plan de réussite. La

Commission **suggère** donc au Collège de préciser, pour tous les objectifs de son plan de réussite, des résultats attendus mesurables de manière à évaluer la progression vers leur atteinte.

Le plan de réussite présente des moyens que le Collège compte mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés et ceux-ci sont associés à chacun des objectifs du plan. Aussi, le Collège a prévu un mécanisme annuel pour déterminer d'autres moyens et entend impliquer les programmes et les regroupements dans la conception et dans la révision des mesures. De plus, ces derniers produiront un bilan des mesures d'amélioration de la réussite qu'ils remettront à la Direction des études. La Direction des études s'assure aussi du suivi des résultats en produisant annuellement un bilan qui présente, entre autres, les données qualitatives et quantitatives en lien avec la réussite de ses étudiants. Le plan de réussite précise les responsabilités inhérentes à la mise en œuvre et au suivi des résultats.

La Commission estime que le *Plan institutionnel de réussite 2013-2015* du Cégep Gérald-Godin, intégré au *Plan stratégique 2011-2015* comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. De plus, la Commission suggère au Collège de préciser, pour tous les objectifs de son plan de réussite, des résultats attendus mesurables de manière à évaluer la progression vers leur atteinte

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M. Richard Harnois, directeur des études